

Universität de Berne : une femme au Rectorat

Autor(en): **Berenstein-Wavre, Jacqueline**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **78 (1990)**

Heft 5

PDF erstellt am: **26.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-279361>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Révision de l'AVS

L'égalité attendra

(pbs) – Le Conseil fédéral a déposé le 16 mars son projet pour la 10e révision de l'AVS. Il a renoncé à une stricte application du principe de l'égalité, les femmes continuant à être désavantagées en matière de formation et de salaire. L'âge de la retraite reste donc fixé à 62 ans pour les femmes et 65 ans pour les hommes, mais ceux-ci auront la possibilité de prendre leur retraite plus tôt, moyennant une réduction de 6,8 % de la rente pour chaque année de retraite avancée.

Sur deux points, le projet propose d'aligner la situation des hommes sur celle des femmes : l'homme qui se consacre au ménage et renonce à un travail rémunéré est libéré du paiement des primes comme c'est le cas pour la femme qui ne « travaille » pas ; et le veuf aura droit à une rente, comme la veuve, s'il a encore à sa charge des enfants de moins de 18 ans.

Le Conseil fédéral renonce au splitting, mais la rente de couple sera versée par moitié individuellement à monsieur et à madame, à moins qu'ils ne demandent une autre solution.

Avec ce projet de révision, le Conseil fédéral s'écarte du système de l'augmentation linéaire des rentes ; il prévoit une augmentation plus rapide des rentes pour les groupes à faibles revenus. Il s'écarte également de la règle de l'équilibre entre les rentrées et les dépenses. Bien qu'il prévoit une augmentation des contributions des travailleurs indépendants et de la subvention fédérale de 270 millions, on va au-devant d'un déficit de 296 millions, qui devra bien être couvert par la caisse fédérale. Soit au total une augmentation du coût de l'AVS d'un demi-milliard à la charge des contribuables.

Ce projet rencontre si peu d'enthousiasme que l'on parle déjà de la 11e révision.

* * *

On ne modifiera donc pas l'âge donnant droit à la retraite, « parce que les inégalités recensées au détriment des femmes sont encore importantes », dit le message. Mais le bonus éducatif est ignoré, et pourtant la Commission fédérale



Dessin tiré de « Genevois, si vous saviez... », publication du Parti socialiste genevois, 1989.

rale pour les questions féminines avait adopté ce principe dans son rapport sur la révision de l'AVS en 1987. (Le bonus éducatif consiste à verser sur le compte individuel AVS de chaque personne qui assume des fonctions éducatives des cotisations spéciales correspondant au « travail » effectué auprès des enfants.)

Pas de « splitting » non plus (dédoublement des cotisations), avec des rentes indépendantes de l'état civil.

Ce projet doit être maintenant étudié par les Chambres, voté. Un référendum est encore possible.

De plus, sont actuellement lancées une initiative des employés de commerce sur le libre passage dans la prévoyance professionnelle, une initiative des rentiers suisses pour la

compensation du renchérissement ; un projet d'initiative doit être approuvé par le congrès du Parti socialiste ce printemps concernant l'AVS et la LPP (loi sur la prévoyance professionnelle).

Bref, l'égalité des droits entre hommes et femmes devant la vieillesse n'est pas encore pour demain. Pourquoi les femmes devraient-elles, à partir de 62 ans, continuer d'accepter les inconvénients qu'elles ont subis sur le marché du travail durant toute leur vie parce que femmes ?

Après la parution du message, avant les discussions aux Chambres, le temps du « lobbying » est arrivé pour soutenir les propositions de la Commission fédérale des questions féminines.

J. Berenstein-Wavre

Université de Berne

Une femme au Rectorat

C'est la professeure Béatrix Mesmer qui sera la prochaine rectrice de l'Université de Berne, qui comporte 37 % d'étudiantes, 23 % d'assistantes et 2 % de femmes professeurs. Mme Léni Robert, chef du Département de l'instruction publique, a créé un groupe de travail chargé de faire des propositions pour la promotion des femmes à l'université. Ce groupe demande la création d'un poste spécial pour les questions féminines, le développement des recherches sur

les femmes, une action de sensibilisation dans les gymnases, etc.

Bureaux de l'égalité

Heurs et malheurs

A Zurich, le Bureau de l'égalité est entré en fonction le 1er mars. Sa première tâche est de dresser un catalogue des inégalités dans l'administration et en dehors de celle-ci, et sa seconde tâche de définir les droits, les devoirs et les moyens d'action du bureau.

A Saint-Gall, la titulaire du Bureau de l'égalité vient de démissionner pour cause de sur-

charge de travail. Le bureau saint-gallois avait été créé à titre d'essai, pour trois ans, sous la responsabilité du Centre de liaison des Associations féminines du canton, mais avec une subvention de 250 000 francs par an de l'Etat. Avec un poste à mi-temps pour la titulaire, et une secrétaire à 33 %, il a été rapidement débordé. La preuve est ainsi faite de l'utilité de ce bureau.

Egalité des droits

Taper sur le clou

Pour que l'article constitutionnel sur l'égalité des droits entre hommes et femmes soit réellement respecté, il faut encore et toujours taper sur le clou. En décembre dernier, le conseiller national René Longget (soc., GE) et 32 co-signataires invitaient le CF, par voie de postulat, à présenter aux Chambres, à intervalles réguliers, mais au moins une fois par législature, l'état de la situation concernant la réalisation de l'art. 4, al. 2 de la Constitution, au niveau de la Confédération, des cantons et de l'économie, avec une attention particulière aux domaines de la rémunération, des assurances sociales, et des possibilités de carrière et de formation professionnelle. En février dernier, le CF s'est déclaré prêt à accepter ce postulat.

Ordinateurs

Les femmes aussi

Pour remédier au manque de main-d'œuvre qualifiée et pour maintenir notre potentiel d'innovation et de compétitivité, la Confédération vient de se doter d'un programme de six ans, d'un montant total de 400 millions, destiné à financer des centres de formation aux techniques de fabrication assistée par ordinateur. Lors de la discussion aux Chambres, la députée bâloise de l'Alliance Verte Susanne Leutenegger-Oberholzer, a demandé qu'on garantisse l'accès des femmes à ce nouveau développement de la formation professionnelle. Malgré le soutien de nombreux conseillers et conseillères, cette demande a été rejetée par 59 voix contre 54.